



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers Municipaux : 35

Ont assisté à la séance sous la présidence de Monsieur Philippe BRILLAULT, maire, M. CHARLET, M. CROUZAT, Mme LE MÉNÉ, Mme BELMER, M. GUERTS, M. DELEPIERRE, Mme BILGER, Mme REMILLY à partir de 21h25, M. DOGNIN, Mme GUY-COQUILLE, M LABEYRIE, M LE BARS, Mme TISSOT, Mme POTTIER, Mme PARENT jusqu'à 21h15, M. LAPRÉE, Mme VALDES-FORAIN, M. DEVALLOIS, M. MOLAS, M. de la FOUCHARDIERE, M. GORCE, M. HERBIN, M. de MONTALIVET, Mme FORGET, Mme MOURIER, M. MEUNIER, Mme BELLIER

Secrétaire de séance : M. MOLAS

Absents excusés : Mme ALQUIER, Mme REMILLY (jusqu'à 21h25), Mme de PINS, Mme PARENT à partir de 21h15, M. DELVAU, Mme CHARPENTIER, Mme HOGUET, M. SOLEILLE, M. BONNEHON

Ont donné pouvoir à :

Mme ALQUIER	à	M. CROUZAT
Mme REMILLY	à	M. DOGNIN
Mme de PINS	à	Mme GUY-COQUILLE
Mme PARENT	à	Mme BILGER
M. DELVAU	à	M. GUERTS
Mme CHARPENTIER,	à	M. CHARLET
Mme HOGUET	à	M. GORCE
M. BONNEHON	à	Mme BELLIER

CONVENTION AVEC LA BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS- PISCINE ET INTERVENTIONS JEUNESSE.

LE CONSEIL,

VU le projet de convention adressé à la ville par la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP),

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville d'un partenariat privilégié avec la BSPP permettant de bénéficier d'interventions gratuites de leur équipe pédagogique auprès des jeunes accueillis dans les accueils de loisirs, en contrepartie d'une mise à disposition gratuite de la piscine municipale sur un créneau d'une heure hebdomadaire,

APRÈS avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés de la commission Finances-patrimoine du 14 novembre 2017,

AYANT ENTENDU l'exposé de M. Patrick LABEYRIE, rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention entre la ville et la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) concernant une mise à disposition de la piscine municipale en contrepartie d'interventions de leur équipe pédagogique auprès des jeunes accueillis dans les accueils de loisirs.

AUTORISE le maire à signer ce document contractuel.

ADOPTÉ par 32 voix « POUR » : Monsieur Philippe BRILLAULT, maire, M. CHARLET et son pouvoir, M. CROUZAT et son pouvoir, Mme LE MÉNÉ, Mme BELMER, M. GUERTS et son pouvoir, M. DELEPIERRE, Mme BILGER et son pouvoir, Mme REMILLY, M. DOGNIN, Mme GUY-COUILLE et son pouvoir, M LABEYRIE, M LE BARS, Mme TISSOT, Mme POTTIER, Mme PARENT, M. LAPRÉE, Mme VALDES-FORAIN, M. DEVALLOIS, M. MOLAS, M. de la FOUCHARDIERE, M. GORCE et son pouvoir, M. HERBIN, M. de MONTALIVET, Mme FORGET, Mme MOURIER, M. MEUNIER,

2 abstentions Mme BELLIER et son pouvoir

Fait et délibéré en séance, le 22 novembre 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Philippe BRILLAULT



*Sous la surveillance et la responsabilité du Maire,
Mme Anne RIPOLL, directeur général adjoint des services
Agissant par délégation en date du 31/03/2014*

Certifie le caractère exécutoire du présent acte,

Transmis en Préfecture, le 28/11/2017

Publié ou notifié, le 28/11/2017

Fait au Chesnay, le

28/11/2017